

Reçu en préfecture le 20/02/2023







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

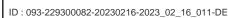
M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Youssouf, M. Martin S., Mme Lagarde

-----

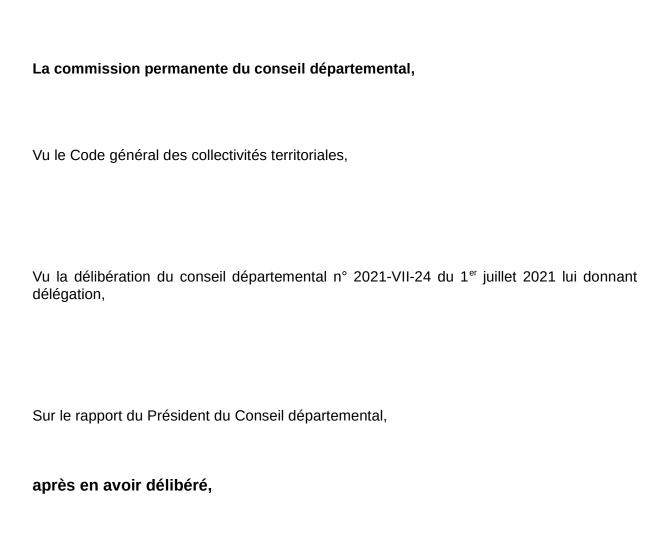






# Délibération n° 06-01 du 16 février 2023

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI : MIEUX ÉQUIPER LES CHERCHEURS D'EMPLOI EN LEVANT LES FREINS SOCIAUX ET EN DÉVELOPPANT LEURS COMPÉTENCES – RÉVISION DU RÈGLEMENT DES AIDES INDIVIDUELLES À LA FORMATION.



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230216-2023\_02\_16\_011-DE

- APPROUVE le nouveau cadre d'attribution des aides individuelles à la formation destinées aux allocataires du RSA.

> Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.